

Séance du 20 février 2024

Délibération n° 2024/25

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'étude avec la commune de Venansault et la Roche sur Yon Agglomération - Rue Saint André

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'étude en vue de réaliser un projet de logements approuvée par le Conseil d'Administration du 22 septembre 2022,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration :

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention d'étude entre la commune de Venansault, la Roche-sur-Yon Agglomération et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à favoriser la réalisation d'un projet de logements - rue St André,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Reçu en Préfecture  
Préfecture de la Vendée  
DCPAT

Le

21 FEV. 2024

COURRIER ARRIVÉ LE